



**PROGRAMME MIXTE FAO/OMS SUR LES NORMES ALIMENTAIRES  
COMITÉ FAO/OMS DE COORDINATION POUR L'AFRIQUE**

**Vingt-troisième session**

Nairobi (Kenya), 2-6 septembre 2019

**TRAVAUX DU CODEX PERTINENTS POUR LA RÉGION**

(document élaboré par le coordonnateur du Comité)

**A. LES AFLATOXINES DANS LES ALIMENTS**

1. En 2018, le Comité exécutif de la Commission du Codex Alimentarius, à sa soixante-quatrième session, a reconnu que l'exposition chronique aux aflatoxines faisait peser une menace grave sur la santé publique et qu'il fallait que le Codex adopte une approche coordonnée en vue de recenser les besoins des pays en développement en matière d'établissement de normes et a recommandé l'établissement de Limites maximales (LM) pour les aflatoxines dans les arachides prêtes à consommer, afin d'apporter une réponse aux craintes exprimées par les pays en développement en ce qui concerne les échanges.

2. Cette situation a été rappelée lors de la première Conférence internationale FAO/OMS/UA sur la sécurité sanitaire des aliments (Addis Abeba [Éthiopie]), où l'on a mis en avant le fait qu'il fallait encourager la participation de tous les pays aux activités d'établissement de normes de la Commission du Codex Alimentarius et promouvoir l'application des normes du Codex. Il a également été souligné qu'il était important d'améliorer les données sur lesquelles se fondent les décisions relatives à la sécurité sanitaire des aliments en menant des activités systématiques dans les domaines suivants: suivi des risques liés à l'alimentation et surveillance des maladies d'origine alimentaire, mesure de l'incidence des maladies d'origine alimentaire sur la santé publique et sur l'économie.

*Pertinence de la question des aflatoxines pour le Comité FAO/OMS de coordination pour l'Afrique*

3. Les aflatoxines sont importantes en matière de santé publique, car elles peuvent provoquer des maladies ou favoriser les effets de la maladie. La consommation d'aflatoxines dans les aliments peut provoquer des cancers du foie, affaiblir le système immunitaire et retarder la croissance et le développement, car celles-ci contribuent à la malnutrition. Les aflatoxines menacent la sécurité alimentaire des groupes les plus vulnérables, en particulier les enfants des pays en développement, surtout en Afrique.

4. Elles font peser une menace sur le commerce international, car leur présence entraîne des pertes économiques chez les agriculteurs et les exportateurs. Des marchandises exportées d'Afrique, dont des céréales et des produits de boulangerie, des aliments pour animaux, des fruits et des légumes, des herbes et des épices, des fruits à coque, des produits à base de fruits à coque et des graines de fruits à coque et d'autres produits alimentaires, ont fait l'objet de rejets et de saisies en raison de leur contamination aux aflatoxines. En 2018, plusieurs pays africains, dont l'Égypte, l'Éthiopie, la Gambie, le Ghana, Madagascar, le Maroc, le Nigéria, le Sénégal, le Soudan, la Tanzanie, le Togo et la Zambie, ont vu certains des produits qu'ils exportent rejetés du marché européen en raison de leur contamination aux aflatoxines (Système d'alerte rapide pour les denrées alimentaires et les aliments pour animaux, 2018).

5. Afin d'atténuer les effets négatifs des aflatoxines, il faudrait mener des contrôles avant et après récolte et adopter des mesures de gestion. Le Centre africain d'excellence consacré aux mycotoxines et à la sécurité sanitaire des aliments de la *Federal University of Technology Minna* a été créé afin d'apporter des solutions aux problèmes de sécurité sanitaire des aliments en adoptant des approches multidisciplinaires. Le Centre contribuera également à l'élaboration de normes sur la base des données issues de la surveillance des aflatoxines dans une sélection de produits de base et de l'acide cyanhydrique (HCN) dans les produits à base manioc, afin d'aider la Commission du Codex Alimentarius à élaborer une norme régionale.

## B. FONDS FIDUCIAIRE DU CODEX

6. Le premier Fonds fiduciaire du Codex (FFC1) s'est achevé en décembre 2015 et le fonds fiduciaire qui lui a succédé (FFC2) a été officiellement lancé en 2016, à la trente-neuvième session de la Commission du Codex Alimentarius. Le FFC2 a consisté à renforcer les capacités au sein des pays afin d'encourager une participation plus efficace au Codex, alors que le FFC1 s'est surtout attaché à favoriser la participation des pays en développement aux réunions du Codex.

### Analyse de la situation

7. Sur les dix (10) pays qui ont bénéficié du FFC2 (cycle deux), cinq (5) étaient des pays africains: Burkina Faso, Cabo Verde, Guinée, Mali et Rwanda.

8. Le Cycle trois du FFC2 a été lancé à la quarante et unième session de la Commission du Codex Alimentarius et a bénéficié à cinq (5) pays membres du Comité FAO/OMS de coordination pour l'Afrique (Bénin, Côte d'Ivoire, Gambie, Malawi et Nigéria) et à un groupe de pays (Burundi, Kenya, Ouganda, Soudan du Sud et Tanzanie). Globalement, la région relevant du Comité FAO/OMS de coordination pour l'Afrique est celle qui a le plus bénéficié du Fonds, grâce à la qualité de ses demandes.

### Conclusion

9. Il faut élargir le champ d'application du Fonds fiduciaire du Codex pour faire en sorte qu'une assistance très limitée dans le temps soit apportée à la participation des États membres du Comité aux réunions du Codex tandis qu'ils cherchent d'autres sources de financement intégrant les travaux du Codex dans leurs budgets.

## C. AUTRES THÈMES RELATIFS AUX NORMES DU CODEX ET TEXTES APPARENTÉS

### Prévention et lutte contre la résistance aux antimicrobiens

10. La résistance aux antimicrobiens est encore un problème dans la région et il faut intensifier les efforts visant à apporter une réponse à cette menace mondiale. Les États membres de la région ont participé activement aux travaux menés par le Groupe intergouvernemental spécial du Codex sur la résistance aux antimicrobiens, notamment dans le cadre du groupe de travail électronique sur le *Projet de révision du Code d'usages visant à réduire au minimum et à maîtriser la résistance aux antimicrobiens* (CXC 61-2005) et du groupe de travail électronique sur les *Directives concernant la surveillance intégrée de la résistance aux antimicrobiens*. L'adoption du Code d'usages et des Directives aidera les pays africains à répondre à leurs problèmes d'ordre commercial et sanitaire.

### Modification du Code d'usages pour le poisson et les produits de la pêche (CXC 52-2003) afin de l'aligner sur les Directives sur la maîtrise de l'histamine

11. Il est important pour le Comité FAO/OMS de coordination pour l'Afrique d'adopter un Code d'usages pour le poisson et les produits de la pêche qui soit aligné sur les Directives sur la maîtrise de l'histamine, car l'harmonisation des normes favorise le commerce au niveau régional et international.

12. Les autres sujets d'intérêt particulier pour la région figurent ci-dessous.

Comité	Exemples de sujets d'intérêt particulier (liste non exhaustive)
CCFL	Avant-projet de lignes directrices pour l'étiquetage des récipients non destinés à la vente au détail
	Avant-projet de directives sur l'étiquetage nutritionnel frontal
	Avant-projet de directives sur les ventes d'aliments par internet et le commerce électronique
CCNFSDU	Avant-projet de directives pour les aliments thérapeutiques prêts à l'emploi
	Avant-projet de définition de la biofortification
CCCF	Établissement de LM pour l'acide cyanhydrique dans le manioc et les produits à base de manioc et la présence de mycotoxines dans ces produits
	Aflatoxines dans les céréales (établissement de LM pour les aflatoxines totales dans le blé, le maïs, le sorgho et le riz [en précisant les catégories])
	Élaboration d'un Code d'usages pour la prévention et la réduction de la contamination du cacao par le cadmium
CCPR	Plusieurs sujets sur les Limites maximales (LM) pour les résidus de pesticides, en particulier les pesticides homologués en Afrique qui ne sont pas appuyés par les fabricants d'origine recensés dans le tableau 2A

CCSCH	Avant-projet de norme sur les racines, rhizomes, et bulbes séchés – gingembre sec ou déshydraté
	Avant-projet de norme sur le piment fort séché et le paprika
	Avant-projet de norme sur les parties florales séchées – clous de girofles séchés
CCFFV	Avant-projet de norme sur l'igname
	Avant-projet de normes sur les oignons et les échalotes
CCFO	Révision de la <i>Norme sur les huiles végétales portant un nom spécifique</i> (CODEX STAN 210-1999): Composition essentielle des huiles de graines de tournesol – établissement des paramètres physiques et chimiques

#### D. CONCLUSION ET RECOMMANDATIONS

Le Comité est invité à examiner les sujets évoqués dans le présent document et en particulier à:

- a) prendre note des sujets présentés ci-dessus afin d'appuyer les travaux en cours;
- b) encourager les pays à préparer et soumettre conjointement des propositions de nouveaux travaux d'intérêt commun; examiner les possibilités en matière d'échange d'informations entre les pays de la région, notamment les données pertinentes et les avis scientifiques des experts, en vue de l'élaboration de nouvelles propositions de travail;
- c) encourager les membres à réfléchir à des formules d'accueil conjoint, afin de renforcer la participation de la région aux travaux sur les sujets qui la concernent;
- d) identifier des moyens permettant aux pays admissibles de la région de participer au cycle 4 du Fonds fiduciaire du Codex – 2 (FFC2), qui a été lancé à la quarante-deuxième session de la Commission, en vue du renforcement de leurs capacités, notamment en ce qui concerne l'établissement de structures du Codex au niveau national; examiner les possibilités en matière de soumission de candidatures conjointes;